

LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale • FGTB • Juin 2015 • 2^{ème} trimestre • Bureau de dépôt Antwerpen X • P509359

België - Belgique
PP.-PB.
2030 ANTWERPEN X
1/3179

LES DÉLÉGUÉS FGTB FONT LA DIFFÉRENCE

- Pour votre confort
- Pour la sécurité
- Pour les améliorations

FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts

Editeur responsable: La Centrale Générale-FGTB,
Paul Lootens, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

QUE FONT LES DÉLÉGUÉS FGTE

LES DÉLÉGUÉS FGTE VEILLENT À VOTRE CONFORT

- ✓ **Ils vous aident à bénéficier de tous vos droits**
Une prime pour rénover ou acheter une maison.
Une indemnité complémentaire en cas de maladie.
Une carte de légitimation d'ayant droit. Et encore bien d'autres choses.
- ✓ **Ils veillent à la sécurité au travail**
Des solutions aux situations de travail dangereuses.
Des baraquements-réfectoires propres.
- ✓ **Ils veillent à améliorer la mobilité**
Des déplacements sûrs et agréables.
Prendre de meilleures dispositions pour le travail en équipes
et la répartition des chantiers.



“Je veille à ce que les travailleurs aient bien reçu leurs primes, que tout soit en ordre. Je veille aussi à ce que les déplacements en camionnette se passent bien. Maximum 4 ou 5 par véhicule. On vérifie aussi que les déplacements soient correctement payés. Et quand quelque chose cloche, je vais voir le responsable du personnel.”

Manoje Bungaroo

LES DÉLÉGUÉS FGTE VEILLENT À L'AMÉLIORATION

- ✓ **De votre revenu**
L'octroi d'avantages complémentaires en plus de la CCT Construction.
Des indemnités majorées.
- ✓ **De votre formation**
Plus d'opportunités sur le marché de l'emploi.
Passage vers une autre fonction.
- ✓ **Du travail faisable**
Le droit d'arrêter de travailler à temps.



3-CONSTRUCTION POUR VOUS ?

LES DÉLÉGUÉS FGTB VEILLENT À VOTRE SÉCURITÉ

✓ Pour la sécurité d'emploi

Contre les licenciements afin de sous-traiter le même travail à des tiers.
Contre les abus du chômage temporaire.

✓ Pour un paiement correct de votre salaire

Paiement correct et à temps de votre salaire.
 Attribution de la bonne catégorie salariale.

✓ Pour une égalité de traitement

Les mêmes avantages pour tous.
Ouvriers de la construction tous égaux – pas d'arbitraire.



“Parfois, il y a du favoritisme. Pas toujours volontairement d'ailleurs. En cas de chômage temporaire, certains se retrouvent sans travail et d'autres pas. Les chefs d'équipes préfèrent travailler avec leurs hommes et ne laissent pas forcément leur chance aux autres. C'est délicat, mais nous cherchons une solution. Personne ne doit être lésé. Tout le monde doit être traité sur un pied d'égalité.”

Claude Hérion

“Chez nous, sur les échafaudages, le travail faisable est très important. Cela demande beaucoup d'efforts physiques et donc nous essayons de rendre le travail mais aussi le matériel aussi ergonomique que possible. Ainsi, nous avons remplacé les solives de 3 mètres par des solives de 2,5 mètres. Ca fait une grande différence. Vous savez aussi ce que je trouve bien chez nous? Nous sommes une entreprise multiculturelle, c'est très enrichissant de travailler avec des gens de nombreux pays différents.”

Philip De Nijs





PECULE DE VACANCES

- **TROP PEU DE JOURS DE CONGE ?** Si vous n'avez pas suffisamment de jours de congé afin de compléter votre congé collectif, demandez une allocation de chômage pour les jours manquants.
- **INFORMATIONS JEUNES.** Des jeunes ouvriers ayant quitté l'école l'année passée peuvent dans certains cas obtenir des jours de congé et un pécule de vacances complémentaires. Faites la demande par l'intermédiaire de votre syndicat.
- **QUE FAIRE EN CAS DE MALADIE ?** Si vous tombez malade avant votre congé, vous pouvez récupérer les jours de vacances perdus jusqu'à la fin de l'année en question. Toutefois, si vous tombez malade pendant votre congé, les jours de vacances ne peuvent pas être récupérés.

PRIME SYNDICALE

Cette prime annuelle est accordée à chaque membre de la FGTB-Construction. Il s'agit d'une compensation pour le prix de l'affiliation syndicale. Vous avez reçu à la maison une lettre du Fonds de Sécurité d'Existence. Vous remettez cette lettre à votre section.

ASSURANCE HOSPITALISATION CONSTRUCTION

- **NOUVEAU DANS LA CONSTRUCTION :** dès 6 mois de travail dans la construction, vous êtes couvert par une assurance hospitalisation gratuite. Les membres de votre famille peuvent également y adhérer : € 143 par an pour votre épouse ou partenaire, et € 71 par enfant.
- **DEPART DE LA CONSTRUCTION :** l'assurance s'arrête 6 mois après avoir quitté le secteur de la construction. Vous avez alors la possibilité de poursuivre l'assurance à vos frais si vous le souhaitez.
- **PREPENSION OU PENSION :** l'assurance peut être poursuivie moyennant le paiement de la prime:

(par an)	chambre individuelle	autres
jusqu'à 65 ans	€ 219,85	€ 170,21
de 65 à 69 ans	€ 346,48	€ 269,45
de 70 à 75 ans	€ 445,39	€ 357,43
à partir de 75 ans	€ 582,34	€ 445,26

SALAIRES AU 1^{ER} JUILLET 2015

Les ouvriers de la construction seront eux aussi touchés par le **blocage de l'index** au cours des trimestres à venir. Les salaires ne suivent plus les prix à la consommation.

Par conséquent, notre pouvoir d'achat diminue. Une perte de 2 % que nous devons supporter pour toujours.

Une légère augmentation quand même. La dernière indexation dans la construction remonte à un an. La légère augmentation d'aujourd'hui est la conséquence des engagements convenus dans notre secteur au sujet de l'index.

Cat. I – manœuvre	€ 13,386 (+ € 0,007)
Cat. IA – 1 ^{er} manœuvre	€ 14,052 (+ € 0,007)
Cat. II – spécialisé	€ 14,268 (+ € 0,007)
Cat. IIA – spécialisé d'élite	€ 14,980 (+ € 0,007)
Cat. III – qualifié 1 ^o échelon	€ 15,176 (+ € 0,008)
Cat. IV – qualifié 2 ^o échelon	€ 16,107 (+ € 0,008)

Chef d'équipe A	€ 16,694
Chef d'équipe B	€ 17,718
Contremaître	€ 19,328

Indemnité de nourriture (€ 26,11) et de logement (€ 12,47) : € 38,58 par jour

Supplément pour les travaux dans les entreprises chimiques : € 0,593

Chauffeur de camion-mixeur : € 15,176 (nouveaux venus) € 16,107 (1 an d'expérience et attestation)

DUMPING SOCIAL



La FGTB-Construction s'attaque au dumping social.

17.000 emplois perdus dans la construction en 3 ans, c'est insupportable.

C'est la raison pour laquelle nous passerons à l'action dans les régionales et à une action nationale le 24 juin.

Nous lançons également un "passeport" pour le respect des droits des travailleurs étrangers dans le secteur de la construction belge.

